

DELIBERATION CFVU063-2017

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 14 septembre 2017.

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 29 mai 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 25 septembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 29 mai 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

A Angers, le 02 octobre 2017

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 02 octobre 2017



Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie universitaire

29 mai 2017

Soumis au vote de la Commission de la formation et de la
vie universitaire du 25 septembre 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 29 mai 2017 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Christian ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, donne procuration à Éric PIERRE
VIOLIER Philippe	Présent
MATHIEU Elisabeth	Présente
FLEURANT Cyril	Présent
LERICHE Philippe	Présent
CALENDA Alphonse	Présent
URBAN Thierry	Absent
LEROLLE Nicolas	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
MOISY Laurence	Excusée, donne procuration à Philippe VIOLIER
PIERRE Éric	Présent
BARBE Valérie	Présente
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
RULENCE David	Excusé, donne procuration à Sonia BOUCHERON
LIBOUBAN Hélène	Présente
BOUCHERON Sonia	Présente
FOUCHET Florian	Excusé, donne procuration à Hervé EMOND
INGREMEAU Françoise	Excusée, donne procuration à Hervé EMOND
EMOND Hervé	Présent
BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)	Absent
KIKER Safia (Suppléant DESTERMES Théodore)	Présente
TARDIF Constance (Suppléante MORIN Mélanie)	Absente
COTTIER Claire (Suppléant GARNIER Arnaud)	Absente
BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)	Absent
PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)	Absente
MERCIER Thibault (Suppléante LECLERCQ Marine)	Excusé, donne procuration à Safia KIKER
PIRAUX Louise (Suppléant LIBAUD Romain)	Absente
HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)	Absente
GUERINEAU Emma (Suppléant BOURGEOLAIS Théophile)	Absente
DUBOSQ Nicolas (Suppléant FLAVIGNY Robin)	Absent
GUILMEAU Alexandre (Suppléante CHENIER Aline)	Absent
CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)	Absent
QUITTE Bérangère (Suppléant HUMEAU Lucas)	Absente
DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane)	Excusé
NEAU Alice (Suppléant BRIERE Olivier)	Présent : Olivier BRIERE
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, donne procuration à Sabine MALLET
LACROIX Florence (CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Valérie BARBE
BURON-MOUSSEAU Sophie	Absente

♦ **Membres présents invités :**

Florence EVEN, directrice générale adjointe

Christine MENARD, directrice du SUIO-IP

Christophe DANIEL, doyen de la faculté de Droit, Economie, Gestion

Nathalie DEBSKI, vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique

Didier BOISSON

Isabelle BAGLIN, enseignante-chercheure à l'UFR Santé – département Pharmacie

Emmanuelle RAVAIN, directrice de l'enseignement et de la vie étudiante

♦ **Secrétariat :**

Assistante DAGJI/ Cellule institutionnelle

Ordre du Jour

1. Informations	5
1.1 PIA 3 ; Nouveaux cursus universitaires.....	5
1.2 Admission en Master 1 : droit à la poursuite d'étude	6
2. Approbations des procès-verbaux.....	7
2.1 Procès-verbal du 3 avril 2017	7
3. Enseignement et conventions.....	7
3.1 Maquettes de formation pour le prochain contrat	7
. UFR LLSH	7
. UFR DEG	8
. UFR SCIENCES.....	9
. UFR SANTE	9
. UFR ESTHUA.....	10
. Doubles Licences.....	10
3.2 MCC Médecine.....	10
3.3 Convention double diplôme Torun.....	11
3.4 Evolution du cadrage césure	11
3.5 Changement date de campagne de recrutement Master mention Genre	12
3.6 Attestation universitaire Formation à la communication	12
3.7 Cadrage des conseils de perfectionnement	12
4. Vie étudiante.....	13
4.1 Projet FSDIE	13
ANNEXES	13

A l'ouverture de la séance du 29 mai 2017, 23 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 16 membres présents, 8 procurations). ~~8~~7 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 PIA 3 : Nouveaux cursus universitaires

M. BOISSON présente le projet Thélème (cf diaporama). C'est un appel à projets proposé conjointement par l'Université d'Angers (UA) et le Mans Université qui doit être déposé pour le 14 juin prochain. L'objectif est de pouvoir créer des parcours individualisés pour les étudiants tout en traitant à la fois l'hétérogénéité et la masse des étudiants en licence et ainsi les accompagner vers la réussite de leur diplôme et leur insertion professionnelle.

Pour cet appel à projets, une seule réponse sera faite qui englobera les 13 composantes des deux universités. Une charte qualité et un contrat de réussite seront proposés à chaque étudiant. Avec le rectorat, qui soutient le projet, il a été déterminé un certain nombre de lycées avec lesquels chacune des deux universités travailleront. Ce seront des lycées expérimentateurs et l'objectif est d'étendre le projet à l'ensemble des lycées des départements de Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne.

Pour l'UA, six lycées du Maine-et-Loire ont été choisis : trois à Angers (Bergson, Du Bellay et Jean Moulin), un aux Ponts-de-Cé (Jean Bodin), un à Cholet (Robert Schuman) et un à Saumur (Duplessis Mornay).

M. ROBLÉDO explique que c'est un projet ambitieux, qui repense la manière dont sont organisées les trois années de licence. L'organisation actuelle des semestres a des avantages sur la mobilité des étudiants mais induit une rigidité dans l'organisation des formations. Il y aura une amélioration des dispositifs déjà mis en place (liaisons lycées-universités) et une ambition supplémentaire relative à l'orientation et l'acquisition d'un certain nombre de prérequis. L'étudiant aura une possibilité d'orientation progressive et de modifier son cursus. De plus, il est affiché aujourd'hui une Licence en trois ans mais rien n'interdit que ça se fasse en deux ou même en quatre ans, mais sans redoublement. Le contrat de réussite envisagé n'est pas figé ; il permettra à l'étudiant d'exprimer son projet. L'appropriation des étudiants de leur formation et l'implication d'autres étudiants dans la formation des autres, via le tutorat, seront développées. L'acquisition de compétences sera reconnue par un engagement particulier et pas uniquement sous forme d'ECTS. Il sera donné à l'étudiant la possibilité d'être présent un temps et de travailler à distance. C'est un principe souple mais qui sera bien encadré. Il s'agit de permettre la construction d'un étudiant citoyen par la prise en main de sa formation et la responsabilité qui sera la sienne dans le choix de son mode de formation.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL demande comment gérer une licence en deux ans. Lorsque deux licences sont faites en parallèle, il y a une progression pédagogique dans chaque licence qui permet en seconde année de s'appuyer sur les acquis de la première année. Mais pour ce projet, les acquis pédagogiques vus en troisième année seraient compressés et répartis sur les deux autres. Pour cela il faudrait avoir la possibilité de proposer, en présentiel, des modules en parallèle sur des acquis différents.

M. BOISSON répond que la troisième année n'est pas compressée et répartie. Mais la possibilité est donnée aux étudiants d'acquérir les enseignements à distance. Actuellement, certains étudiants sont inscrits en double licence ; leur capacité de travail est importante. L'idée est de proposer un processus accéléré sur 2 ans par les enseignements à distance et d'en faire plus progressivement chaque année.

M. LERICHE précise qu'on ne parle plus, ici, de semestre. Des blocs de 6 semaines seront mis en place. Entre la fin d'une période de 6 semaines et la validation des compétences liées, un certain temps s'écoulera pour les corrections. A ce moment, l'étudiant pourra prendre de l'avance, anticiper et travailler à distance. Il sera cependant nécessaire de mettre également en place une ingénierie

pédagogique pour que les étudiants travaillant à distance aient les prérequis demandés.

M. BOISSON rappelle que même si c'est une possibilité donnée aux étudiants qui le souhaitent, la plupart d'entre eux garderont un rythme de trois ans pour une licence. Ceux qui accumuleront plus de connaissances auront des ECTS supplémentaires inscrits sur l'annexe de leur diplôme.

Mme BOUCHERON demande si des dépenses seront effectuées concernant les e-portfolio et les outils d'auto-positionnement.

M. BOISSON lui répond que les outils d'auto-positionnement sont déjà disponibles. Par exemple à l'UA, des formations en économie pratiquent des tests d'auto-positionnement à l'entrée de la licence. L'idée est d'anticiper et de les proposer en terminale. Et pour le reste, on les créera.

M. LERICHE précise que l'UA a créé des tests d'auto-positionnement partagé avec UNICSIEL et inversement la base de données de l'UA a été enrichie des données d'UNISCIEL. C'est un système qui fonctionne bien. Ainsi on propose, dès le lycée, aux futurs étudiants de s'autoévaluer. Il est plus facile de suivre les étudiants potentiellement en difficulté et de mieux répondre à ceux qui peuvent étudier plus vite.

Mme DEBSKI répond sur la question du e-portfolio. Il en existe de différentes formes et pour différents usages. Après avoir pris des idées sur ce qui se fait, un outil interne sera créé. Il est compliqué de récupérer un outil existant et de l'adapter à ce que l'on propose pour que cela retrace l'apprentissage de l'étudiant de la L1 à la L3.

1.2 Admission en Master 1 : droit à la poursuite d'étude

Mme MALLET explique que, suite à une modification du code de l'éducation, un étudiant peut saisir le recteur s'il n'a pas eu de réponse positive à ses demandes d'admission dans les différents masters sur lesquels il a postulé.

Pour cela, l'étudiant, par l'intermédiaire d'un télé-service national sur la plateforme "trouvermonmaster", doit apporter la preuve d'au moins deux refus d'admission en master. Il formulera sa demande en fournissant également un CV, une lettre de motivation exposant son projet professionnel et un justificatif d'obtention de la licence. Le recteur proposera aux universités ces candidats, qui ne pourront intégrer les master qu'avec l'accord du chef d'établissement.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL demande si un calendrier a été mis en place pour répondre aux demandes du recteur.

Mme MALLET répond que tout est indiqué sur la plateforme "trouvermonmaster".

Mme MALLET continue en précisant que le recteur fera trois propositions à l'étudiant qui devra répondre dans les 15 jours ; s'il ne donne pas de réponse, cela sera considéré comme un refus. Afin de proposer les candidatures aux universités, le recteur tiendra compte des capacités d'accueil en master des établissements, du projet professionnel de l'étudiant et de la compatibilité de la mention. Les établissements devront transmettre au recteur le nombre de candidatures dans chaque mention de master, le nombre de candidats admis et ceux sur liste complémentaire ainsi que les dates de jury des licences 3. En interne, l'UA doit définir le circuit de gestion des demandes provenant du recteur, mettre en place les outils de suivi des capacités d'accueil en master et veiller à l'information des étudiants. De plus, il faudra mettre en place une liste de contacts afin de répondre dans les meilleurs délais aux étudiants sur la possibilité ou non de les accueillir au sein des masters de l'UA.

Mme TRICOIRE LEIGNEL demande comment seront gérées les listes complémentaires en master. Les candidatures d'étudiants proposées par le recteur seront-elles prioritaires ? De plus comment faire si un étudiant sur liste complémentaire fait sa demande après la fermeture administrative de l'UA, le 22

juillet.

Mme RAVAIN répond que la réponse n'est pas claire ni au niveau du rectorat ni au niveau national. A l'UA, il a été convenu d'accepter les étudiants sur listes complémentaires jusqu'à la limite des capacités d'accueil définies. Les étudiants proposés par le recteur viendront en seconde position.

M. ROBLÉDO précise qu'il est possible de demander une réponse aux étudiants avec une date butoir. Si l'étudiant ne donne pas réponse à cette date, sa candidature sera refusée. L'université peut refuser également une candidature du recteur si cela est justifié car on estime que le diplôme n'est pas compatible. Si un étudiant fait sa licence dans un autre établissement, avec un contenu pédagogique qui peut être très différent, on peut juger qu'il n'a pas les prérequis pour intégrer un des masters de l'UA.

Mme MALLET explique que le recteur doit proposer aux étudiants des formations dans le même établissement, puis dans l'académie et enfin au niveau national. Les universités de l'académie ont les mêmes dates de recrutement. De plus, les capacités d'accueil qui ont été demandées pour l'UA ne sont pas très importantes, les masters seront ainsi plus facilement complets.

Mme MALLET rappelle les éléments de sélections en M2 en fonction du décret de Mai 2016. Elle rappelle le délai de réponse de 2 mois.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL demande si cette sélection en M2 était dans le cadre de la fin de cohorte mise en place.

Mme MALLET répond que la fin de cohorte a été mise en place avec la nouvelle maquette de Master2. Les étudiants, suite au changement des unités d'Enseignement (UE) entre le M1 et le M2, n'auraient pas eu toute la formation par rapport à la précédente. Cela se rapportait à la poursuite de la maquette de formation.

2. Approbations des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 3 avril 2017

Le procès-verbal de la CFVU du 3 avril 2017 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3.1 Maquettes de formation pour le prochain contrat

. UFR LLSH

M. FLEURANT, directeur de l'UFR LLSH, présente les maquettes de formation de master pour l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (cf diaporama). Il rajoute la présentation de la double licence Histoire-Lettres qui permet aux étudiants d'avoir des compétences sur des domaines très spécifiques comme le latin et le grec. Cette formation peut permettre des accès au métier de journalisme et à des parcours liés aux problématiques histoire pour des étudiants qui auraient un parcours littéraire.

Mme MALLET précise que cette double licence Histoire-Lettres n'était pas visible dans l'offre de formation mais que cela n'atteint pas la soutenabilité de celle-ci. Les doubles licences sont entièrement mutualisées avec des simples licences. L'offre de formation finale, lorsque les votes concernant les maquettes de formation seront clos, sera renvoyée à la DGESIP en incluant cette double licence.

Mme RAVAIN rajoute que cette formation existe depuis plusieurs années sans être affichée officiellement. Les emplois du temps des étudiants étaient gérés pour qu'ils puissent participer aux enseignements.

Mme KIKER s'interroge sur le manque de modalités de contrôle de connaissances dans le M2 "Intervention et développement social" (unité 1, semestre 3). De plus, pour le M2 "MESR didactiques des langues", au semestre 3, il est noté un contrôle continu pour les dispensés d'assiduité. Plus généralement, elle se demande pourquoi il y a la possibilité d'être dispensé d'assiduité en M1 et pas en M2 pour certains masters comme en psychologie, traduction, archives, langues, édition ou encore en M1 et M2 pour sciences de l'information et des bibliothèques. Certains étudiants ne pourront pas intégrer ces formations car il ne leur sera pas possible de travailler à côté pour financer leurs études.

M. BOISSON explique que le manque de dispositif pour des dispensés d'assiduité est aussi lié à la longueur des stages en M2. De plus, la filière de psychologie est une profession très réglementée.

Mme BARBE précise que le M2 en psychologie est une année particulière qui demande des acquis d'enseignement et de professionnalisation pour pouvoir délivrer le diplôme de psychologue à la fin du Master. L'assiduité y est essentielle car il y a un suivi de stage, des enseignements théoriques et des avis donnés par des professionnels. Ce sont d'ailleurs les professionnels qui demandent cet encadrement.

M. PIERRE ajoute que ce point a été débattu en conseil d'UFR avec les étudiants élus. La dispense d'assiduité ne peut pas être proposée car ce n'est pas compatible avec la formation.

Les maquettes de formation de l'UFR LLSH pour le prochain contrat sont approuvées, sous réserve des précisions demandées en séance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

. UFR DEG

M. DANIEL, directeur de l'UFR DEG, présente les maquettes de formation de master et capacité en droit de l'UFR Droit, Economie et Gestion (cf diaporama).

M. DANIEL présente aussi la capacité en droit. C'est une formation qui existe depuis de nombreuses années et qui s'adresse à des étudiants qui ne sont pas bacheliers. Grâce à cette formation d'initiation au Droit, ils pourront, après l'obtention de la capacité, s'inscrire en première année de Droit ou directement en seconde année s'ils obtiennent plus de 15 de moyenne. C'est une formation proposée intégralement à distance avec des moments de regroupement tout au long de l'année.

M. ROBLÉDO demande si le triple diplôme (France – Italie – Pologne) repose sur le projet Erasmus, concernant le financement de la mobilité des étudiants.

M. DANIEL répond positivement.

Mme BOUCHERON s'interroge sur la master parcours Santé qui est indiqué en contrat de professionnalisation. Ce type de contrat d'alternance ne s'adresse pas aux établissements publics.

M. DANIEL répond que ce master 2 s'adresse à des personnels de santé qui souhaitent devenir cadre de santé. C'est un parcours en partenariat avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) et l'intégralité des futurs stagiaires sont issus de cet institut. C'est l'IFCS qui, conjointement avec l'UA, sélectionnera et inscrira les étudiants.

M. ROBLÉDO remarque un détail dans la maquette de soutenabilité financière. Il était indiqué deux masters en gestion pour lesquels les cours de même intitulé devaient être mutualisés, mais ce n'est plus le cas. M. ROBLÉDO demande d'être vigilant sur la continuité des demandes après approbation. La multiplication de modifications peut induire des conséquences difficilement soutenables pour

l'établissement.

M. DANIEL répond qu'il a eu connaissance de ce changement récemment. Il a reçu plusieurs demandes de dédoublement de cours dans certains masters 2 de cette mention (parcours management international et marketing) car les intervenants ne souhaitent pas avoir plus de 50 étudiants. Ce master ayant un vif succès et intégrant des étudiants russes, brésiliens et polonais, les effectifs dépassent les 60 étudiants. Certains collègues considèrent qu'à 60 il n'est pas possible de faire cours convenablement et demandent donc un dédoublement. M. DANIEL explique qu'il a réservé sa réponse et qu'il a précisé que la grille de soutenabilité du mois de décembre n'avait pas prévu cela. Les discussions sont en cours au sein de l'UFR.

Mme MALLET demande des précisions pour la double licence Droit-Histoire dans laquelle il y a des cours de conférence de méthode. Elle ne retrouve pas ces cours dans la maquette de formation.

M. DANIEL explique que ces cours n'existent pas dans les licences simples. Concernant les cours de conférence de méthode, dans certaines doubles licences comme en Droit-Economie, les responsables de formation sont très attachés au fait que les étudiants se retrouvent dans une petite promotion avec des groupes de Travaux Dirigés (TD) spécifiques. Les étudiants ont le privilège d'assister à ces cours en effectif réduit. Ces cours sont nouveaux et le volume horaire est mineur. Il y a eu discussion en Conseil de Faculté pour savoir s'il fallait créer un groupe pour les 13 étudiants de seconde année de la double licence Droit-Economie alors que les autres groupes rassemblent 45 étudiants. Pour pallier à cette différence, les étudiants venants de Pluripass ont été intégrés à ces groupes de TD.

Les maquettes de formation de l'UFR DEG pour le prochain contrat sont approuvées, sous réserve des précisions demandées en séance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

. UFR SCIENCES

M. LERICHE, directeur de l'UFR SCIENCES, présente les maquettes de formation de l'UFR (cf diaporama).

Mme KIKER demande des précisions sur le L1 MANS.

M. LERICHE explique que pour cette formation, seuls l'expression écrite et orale, le 3PE, les langues et l'UEL sont diplômantes. Les autres enseignements sont des mises à niveau, il n'y a donc pas de modalités de contrôle de connaissances (MCC).

Les maquettes de formation de l'UFR SCIENCES pour le prochain contrat sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

. UFR SANTE

M. LEROLLE, directeur du département médecine de l'UFR SANTE, présente les maquettes de formation en Médecine (cf diaporama).

Mme BAGLIN, assesseur à la pédagogie du département Pharmacie, présente les maquettes de formation du département pharmacie (cf diaporama).

Elle explique qu'une offre complète de master a dû être recréée, qui n'existait plus depuis la précédente offre de formation. Les cinq premières années de pharmacie étaient censées être équivalentes à un master 1. Mais sur les 26 facultés de pharmacie de France, seules deux proposaient cela et toutes les autres proposaient des M1. Certains étudiants se voyaient refuser l'entrée à certains M2 car ils n'avaient pas un véritable titre de M1. C'est la raison pour laquelle a été recréé ce parcours de master en Pharmacie.

Les maquettes de formation de l'UFR SANTE pour le prochain contrat sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

. UFR ESTHUA

M. VIOLIER, directeur de l'UFR ESTHUA, présente le parcours de la Licence 3 Sciences Sociales parcours anglophone.

Une quarantaine d'étudiants suivent ce parcours qui couvre le semestre 6 et dont l'objet est de faciliter les relations internationales et la mobilité des étudiants angevins vers des universités anglophones et inversement. Il repose sur 4 unités d'enseignement : langage et communication (culture et apprentissage du français), gestion, sciences sociales autour du tourisme, programme culturel. Ce parcours n'est pas diplômant puisque cela repose sur un seul semestre ; il a été créé uniquement pour développer les mobilités internationales des étudiants de l'UA.

Le parcours de la Licence 3 Sciences Sociales parcours anglophone de l'UFR ESTHUA est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

. Doubles Licences

Mme MALLET présente les doubles-licences Maths-Economie, Lettres-Histoire, Droit-Economie et Droit-Histoire (campus de Cholet). Ces formations ont été proposées dans les maquettes de formation des UFR D.E.G, Sciences et L.L.S.H.

Les doubles licences sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.2 MCC Médecine

M. LEROLLE présente les MCC en médecine. Il précise que cette présentation se rapporte à de petites modifications correspondantes à des ajustements du nombre de QCM ou des ajouts de rédaction d'un mémoire.

Il présente plus précisément le premier point : Parcours B clinique – 2^{ème} année des études médicales (DFGSM2). Pour rappel, cette unité d'enseignement propose plusieurs parcours aux étudiants : parcours A (sciences humaines), B (clinique), C (recherche).

Le parcours B - clinique a été entièrement confié aux étudiants sous forme de tutorat. Des étudiants sont formés à l'examen clinique pour, eux-mêmes, former les étudiants de l'année suivante en 2^{nde} année. Cette unité d'enseignement est entièrement auto-gérée et ne fait intervenir aucun professeur si ce n'est pour la validation du contenu pédagogique qui est créé par des internes. Les examens sont également pilotés par des étudiants.

M. CALENDIA s'interroge sur la reconnaissance donnée aux étudiants formateurs.

M. LEROLLE répond que pour les étudiants organisateurs (2 à 3 étudiants) qui pilotent la coordination de la formation, leur implication est valorisée par la possibilité de choisir, une fois dans leur parcours d'étude, le stage qui leur correspond le mieux, notamment en matière de disponibilité pour la formation.

Les étudiants tuteurs (environ 20 à 30 étudiants) bénéficieront, eux, d'un stage particulier au centre de simulation où ils bénéficieront de temps dédié pour l'encadrement des autres et pour la réflexion et la construction de parcours pédagogique adapté à ce type de tuteur.

Pour les internes en médecine qui créent le contenu pédagogique, la valorisation est la possibilité de présenter leur thèse d'exercice sur cette réalisation de la construction des parcours et sur la recherche en pédagogie avec l'évaluation avant et après.

Les MCC Médecine sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.3 Convention double diplôme Torun

M. DANIELVIOLIER, directeur de l'UFR ~~Droit, Economie et Gestion~~ ESTHUA, présente cette convention de double diplôme pour le master Tourisme anglophone. C'est un renouvellement de la convention qui a été adaptée au nouveau programme anglophone et dont le calendrier a été modifié pour rendre ce master plus attractif. Auparavant, un stage était effectué au 1^{er} semestre et les cours suivaient au 2nd semestre ; cette particularité était difficile à gérer notamment pour les étudiants de Torun qui, arrivés en septembre, devaient attendre janvier pour débiter les cours. Le master 1 se déroule à Angers, le M2 en Pologne et les étudiants sont au nombre de 20, à part égale entre Français et Polonais. L'un des objectifs de ce renouvellement était aussi de renforcer le nombre de cours en Pologne, qui est passé de 2 à 5 cours.

M. ROBLÉDO demande l'échéance de cette convention. Le circuit de renouvellement des conventions est en révision actuellement et il serait opportun d'avoir un cadre général, une convention cadre, puis ensuite des conventions associées.

Mme MALLET précise que toutes ces conventions de double diplôme passent par les services des relations internationales et de direction de l'enseignement et de la vie étudiante. Si une même université conclut des conventions avec l'UA, le type de convention sera identique.

M. DANIEL rajoute qu'il serait souhaitable qu'une convention cadre soit mise en place pour l'Université et que des conventions complémentaires soient établies par composante. Cela apporterait plus d'ampleur et de visibilité à ces partenariats. M. DANIEL précise qu'il n'est cependant pas toujours simple de travailler avec plusieurs composantes d'une même université étrangère.

La convention double diplôme Torun est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.4 Evolution du cadrage césure

Mme MALLET explique l'évolution du cadrage pour les périodes de césure. Les stages, lors d'une période de césure, n'étaient auparavant possibles que si l'étudiant ne prenait que 6 mois de césure ; ainsi il obtenait les 200h d'enseignement obligatoires au cours de son année.

Après discussion avec les vice-Présidents Formation des autres universités, il s'avère que les étudiants en césure d'une année acquièrent forcément les 200h d'enseignement puisqu'ils sont inscrits dans une formation. Ces heures d'enseignement seront acquies au cours de leur formation, l'année suivante. On peut donc accepter que les étudiants partent en stage alors qu'ils sont en césure. Les étudiants ne peuvent pas effectuer un stage d'une année mais il leur est possible de faire deux stages de 6 mois dans deux entités différentes.

Mme MALLET rajoute que les étudiants doivent passer par le processus de sélection des formations, puis, après validation de leur admission, demandent la césure. Leur place est donc réservée pour l'année suivante. La demande d'année de césure se fait auprès du responsable de formation ou le responsable de la césure dans les UFR, il faut donc y être admis.

Mme MALLET informe que 30 demandes de césure ont été enregistrées pour l'année 2016/2017, 28 ont eu un avis favorable, il y a eu 20 césures pour une année entière. Les UFR ESTHUA et DEG sont celles où les demandes de césure sont les plus importantes, notamment avant la première année de Licence à l'ESTHUA, après inscription sur APB (Admission Post Bac).

L'évolution du cadrage césure est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.5 Changement date de campagne de recrutement Master mention Genre

Mme MALLET explique que le Master Genre est nouveau et qu'il est proposé par cinq universités de l'UBL. Des dates de campagnes ont été imposées, ~~qui sont~~ différentes de celles votées dans une précédente CFVU de l'UA. Les dates d'envoi des dossiers étaient calées jusqu'au 30 mai mais les autres universités ont demandé la date du 15 mai pour organiser une réunion de la Commission de recrutement le 6 juin. Les étudiants ont été informés de ce changement.

Le changement de date de campagne de recrutement pour le Master Genre est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

3.6 Attestation universitaire Formation à la communication

M. LEROLLE, de l'UFR Santé, présente cette attestation qui correspond à une formation de quelques jours dédiée aux personnels de santé.

La formation se déroule au centre de simulation mixte UFR SANTE/CHU. Elle a pour but d'aborder la communication difficile entre médecin et patient dans une situation de crise mais aussi la communication interprofessionnelle qui est peu abordée dans les études de médecine en terme enseignement. Le public est très large puisque cela repose sur une formation continue post universitaire. Le programme est composé de 4 à 5 modules différents avec des bases cognitives de communication et des interactions. Et puisque cela se déroule au centre de simulation, la formation repose sur la simulation et l'utilisation d'outils numériques avec des entreprises qui ont fourni des logiciels de gestion de communication difficile.

Il y a par exemple une mise en situation sur la communication entre deux personnes qu'on ne contrôle pas. Mais en fonction de l'ajustement de la communication que l'on peut proposer à l'une des deux personnes, le scénario évolue.

L'attestation universitaire Formation à la communication de l'UFR Santé est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 22 voix pour.

3.7 Cadrage des conseils de perfectionnement

Mme MALLET explique qu'avec le nouveau contrat et la demande de la DGESIP et de l'HCERES, les conseils de perfectionnement doivent être mis en place pour toutes les formations de l'UA. Le code de l'éducation précise que ces conseils sont composés de l'équipe pédagogique (enseignants-chercheurs, autres enseignants chargés d'enseignement, étudiants tuteurs, biatss), des représentants des étudiants et des représentants du monde professionnel. Il est possible d'élargir cette composition.

Il est souhaité que les conseils de perfectionnement permettent d'apporter des informations qualitatives nécessaires aux échanges sur la formation. Les conseils d'UFR et la CFVU, voire le comité Licence-Master, auront connaissance des comptes rendus de ces conseils.

Ils auront lieu après les jurys pour éviter aux professionnels y participant de revenir, ces conseils travailleront également sur les enquêtes d'évaluation des formations et d'autres enquêtes qui pourraient avoir lieu. Des réunions complémentaires devront être mises en place afin que la direction du pilotage et de l'évaluation (DPE) puisse analyser les différentes enquêtes après récupération des réponses. Il est souhaité qu'un bilan, à mi-parcours de l'accréditation, des conseils de perfectionnement ait lieu à l'automne 2019 puis à l'automne 2021 pour préparer la prochaine accréditation. Dans la mesure où dans notre contrat quinquennal il est clairement indiqué que l'université travaille sur l'amélioration continue de ses formations, l'une des bases pour cela sera les comptes rendus des conseils de perfectionnement.

M. ROBLÉDO précise que les conseils de perfectionnement ont lieu une fois par an. Afin d'évaluer la trajectoire suivie et les résultats des préconisations que le conseil de perfectionnement a pu formuler, deux bilans principaux seront organisés. Ces bilans seront validés en conseil de département ou de gestion en dernier ressort de manière à pouvoir apporter des réponses soit sur

des dysfonctionnements, soit sur des pistes d'amélioration qui auront été identifiés par les membres du conseil de perfectionnement.

Mme MALLET rappelle que des recommandations ont été faites par les conseillers scientifiques de la DGESIP, en particulier concernant l'insertion professionnelle des étudiants et le pourcentage de professeurs ou d'enseignants-chercheurs de l'université. C'est l'un des rôles des conseils de perfectionnement de veiller à ce que ces recommandations soient prises en compte.

M. ROBLÉDO rajoute que l'UA sera très sensible à la tenue de ces conseils. Les directeurs de composantes sont également sollicités pour veiller à ce que les conseils de perfectionnement aient lieu et qu'ils aient une véritable utilité. Cela devra être un organe pouvant faire évoluer la formation.

Mme TRICOIRE-LEIGNEL demande quelles étaient les recommandations de la DGESIP par formation transmises.

Mme MALLET répond qu'elles ont été transmises aux directeurs de composantes et aux assesseurs.

Le cadrage des conseils de perfectionnement est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

4. Vie étudiante

4.1 Projet FSDIE

Mme MALLET présente la demande de subvention d'un projet FSDIE pour l'association ADEMA. Cette demande concerne la participation des étudiants de l'UA aux championnats de France universitaire d'aviron. Les étudiants angevins étaient présents avec un bateau composé d'hommes (fini 10^{ème}), un bateau composé de femmes (fini 4^{ème}) et un mixte.

La demande de subvention pour l'association ADEMA est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**La Vice-présidente formation et vie
universitaire,
Sabine MALLET**

ANNEXES